



## Inscriptions en mairie

- lundi 08/04 de 9 h 00 à 12 h 30  
- jeudi 11/04 de 9 h 00 à 12 h 30

Service Municipal des Affaires Scolaires

Alexandra JANVRIN  
Tél. : 04.94.37.22.96  
Fax : 04.94.37.22.99

# pour la période du 29 Avril AU 31 Mai 2013

NOM .....

PRENOM .....

ENSEIGNANT .....

CLASSE : .....

### Entourez les dates où l'enfant reste à la cantine

**Restaurant scolaire**  
Rappel : le repas est à 3.10 €

lundi	mardi	jeudi	vendredi
29 avril	30	2 mai	3
6	7	9 Férié	10
13	14	16	17
20 Férié	21	23	24
27	28	30	31

**Accueil périscolaire**  
Forfait à la semaine : 5 €

### Cochez les semaines concernées par l'inscription à la garderie

	Garderie - Semaines du ...
<input type="checkbox"/>	Du 29 avril au 3 mai
<input type="checkbox"/>	Du 6 au 10 mai
<input type="checkbox"/>	Du 13 au 17 mai
<input type="checkbox"/>	Du 20 au 24 mai
<input type="checkbox"/>	Du 27 au 31 mai

## RAPPEL

- pas de réservation par téléphone (par écrit obligatoirement)
- en dehors des périodes indiquées, les repas et les forfaits ne seront pas vendus,
- l'absence pour maladie devra être justifiée par un certificat médical, un délai de carence de 2 jours s'appliquera : les repas seront décomptés à partir du 3<sup>ème</sup> jour (à condition d'avoir prévenu la Mairie dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence) Pour la garderie le remboursement se fera à partir d'une semaine d'absence.

***Tout manquement à ces recommandations entraînera une sanction.  
L'inscription ne sera effective qu'après le rendu de cette fiche complétée et accompagnée  
du règlement signé.***

***Pour les paiements par chèque à l'ordre du Trésor Public,  
merci de faire un chèque pour la Cantine et un autre pour la Garderie.***

**TOUTE ABSENCE A LA CANTINE DOIT ETRE SIGNALEE EN MAIRIE LE MATIN MEME.**

Mairie de Montfort sur Argens, 7, rue de la Rouguière, 83570 MONTFORT/ARGENS

Tél. : 04.94.37.22.96 - mail : [montfort.tourisme@wanadoo.fr](mailto:montfort.tourisme@wanadoo.fr)

Site : [www.montfort-sur-argens.com](http://www.montfort-sur-argens.com)